

**PROCURATION**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES EN DATE DU 14 JUIN 2018 (« AGM »)**  
**DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE FRANÇAISE AU CANADA**  
**(la « CCIFC »)**

---

Le soussigné, membre en règle de la CCIFC depuis au moins quinze (15) jours avant la date de l'AGM, nommé par les présentes, Me William Hart, le Président de la CCIFC, ou \_\_\_\_\_, comme son fondé de pouvoir avec pleins pouvoirs de substitution pour assister à l'AGM et d'y voter en son nom tel qu'indiqué ci-dessous à l'égard de toute résolution dûment proposée lors de l'AGM et lors de toute reprise, en cas d'ajournement :

**1. Élection des membres du conseil**

Les candidats pour les postes de membres du conseil d'administration proposés par le Comité de nomination :

**Voir rapport du Comité de nomination accompagnant l'Avis de convocation**

En faveur  Abstention

et à défaut de l'élection de ces candidats le fondé de pouvoir est autorisé à voter à sa discrétion à l'égard de tous autres candidats dûment proposés.

**2. Autre**

À sa discrétion concernant toute question dûment soumise à l'AGM et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Au cas où aucun choix n'est indiqué ci-dessus à l'égard des items 1 et 2 les votes représentés par la présente procuration seront exprimés **EN FAVEUR** des propositions indiquées.

**LA PRÉSENTE PROCURATION NE PEUT ÊTRE UTILISÉE QUE PAR LES PERSONNES AUTORISÉES. POUR ÊTRE VALIDE, LE PRÉSENT FORMULAIRE DE PROCURATION, DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ, DOIT ÊTRE REÇU AUX BUREAUX DE LA CCIFC DANS LE DÉLAI APPROPRIÉ À L'ADRESSE SUIVANTE :**

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE FRANÇAISE AU CANADA  
Attention : Le Secrétaire  
1455, rue Drummond, bureau 2B  
Montréal (Québec) H3G 1W3  
Télécopieur : 514-289-9594  
Courriel : [accueil@ccifcmtl.ca](mailto:accueil@ccifcmtl.ca)

SIGNÉ À \_\_\_\_\_ LE \_\_\_\_\_ 2018

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Nom du membre (en caractère d'imprimerie)

\_\_\_\_\_  
Catégorie de membre [Note : en cas de vote au nom d'un membre corporatif il faut annexer l'autorisation du signataire à dûment voter au nom du membre corporatif]